



Neuchâtel, 6 juillet 2021

Retour sur la session des 29 et 30 juin 2021 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 29 et 30 juin 2021](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2020 ([21.020ce tome 1](#), [21.020ce tome 2](#), [Erratum](#), [21.020 COFI](#) et [21.020 COGES](#))

Des comptes noirs mais également incomparables

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le vendredi 13 mars 2020, notre pays, notre canton plongèrent dans l'inconnu suite aux annonces du Conseil fédéral. Fermeture des écoles, télétravail, le semi-confinement était lancé. Des mesures sanitaires qui allaient chambouler voire bouleverser nos habitudes, nos façons de vivre.

Nous avons eu l'occasion de le relater à diverses reprises dans notre hémicycle. Nous avons tout de suite remarqué que cette pandémie allait impacter l'organisation de l'administration cantonale et que cela aurait des effets sur les finances. Crédits supplémentaires, des revenus en baisse annoncés et des charges supplémentaires compréhensibles compte tenu de la situation ont donné le rythme de cette année 2020.

Le Conseil d'État, l'administration tout comme le Grand Conseil ont dû faire face à cette situation extraordinaire. Ceci du point de vue financier, certes, mais surtout d'un point de vue humain. Les mesures dans le domaine de la santé, de l'emploi ou encore dans la culture ne sont que des exemples. Des mesures parfois insuffisantes, parfois complémentaires à celles de la Confédération, certaines efficaces, d'autres trop tardives. L'État a tenté de jouer son rôle premier, son rôle social, qui est primordial pour le groupe socialiste.

La crise que nous avons vécue, nous l'avons rappelé à diverses occasions, a mis en lumière l'importance de l'État et du service public. Un État qui vient en aide aux indépendantes et indépendants, aux entreprises de notre canton, aux lieux de formation et bien sûr aux établissements de santé pour ne citer que ces exemples. Des milieux qui ont aussi dû s'adapter face à cette situation exceptionnelle.



Nouvelles du Grand Conseil

Face à cette situation, il est difficile d'avoir une analyse critique et approfondie d'un point de vue financier. Les comparaisons sont compliquées tant les situations sont extraordinaires. De plus, l'introduction progressive du modèle MCH2 ne permet pas de rendre plus lisible l'exercice financier. Par des apports externes non prévus, tels que les revenus de la part cantonale aux bénéficiaires de la Banque nationale suisse et un impôt fédéral direct important, les comptes bouclent avec un résultat positif. Ces revenus externes mais aussi internes permettent de gommer la péjoration du compte de résultats par rapport au budget voté.

Si ces revenus ont pu étonnement améliorer la situation, le groupe socialiste ne peut s'empêcher de faire le lien et considérer que cette stabilisation d'un point de vue financier est aussi liée à des mesures d'économie, souvent de compétence du Conseil d'État, prises ces dernières années. Des mesures d'économie sur lesquelles nous n'hésiterons pas à revenir en fonction de leur impact concret sur les habitantes et habitants de notre canton.

Sur le volet des recettes, la crise COVID-19 est naturellement également passée par là. Des recettes en nette diminution en raison de la pandémie, c'est vraisemblable, mais tout comme pour les charges, la comparaison avec 2019 reste difficile. En effet, 2020 annonçait l'entrée en vigueur de la réforme fiscale. Là aussi, le groupe socialiste suit avec attention l'évolution du volet fiscal. L'État aura besoin de moyens pour faire face à la sortie de crise et contribuer à la reprise. Le groupe socialiste a déjà fait des propositions dans ce domaine. L'État, pour assumer son rôle social, devra être doté de moyens financiers suffisants.

Au final, la crise COVID a eu un coût de 100 millions. Mais l'État devra aussi investir. Les investissements pour 2020 sont une fois de plus inférieurs à ceux voulus lors de l'élaboration du budget. Nous regrettons qu'en cette année 2020, même si la pandémie y est pour quelque chose, les investissements soient si bas. Pandémie ou non, le canton de Neuchâtel peine souvent dans ce domaine et nous sommes d'avis que cet élément ne doit plus être négligé à l'avenir.

Du point de vue de la gestion de l'État, le groupe socialiste ne peut que faire le constat que l'administration a dû s'adapter dans une période où les collaboratrices et les collaborateurs, tout comme une très grande partie de la population, devaient faire face à une difficulté de conciliation entre travail et vie privée. Le constat est clair dans de nombreux services, le personnel de l'État et ses collègues des structures paraétatiques sont fatigués. En tant que Parlement, nous devons nous en préoccuper et rester attentif.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2020. Il en profite pour remercier l'exécutif, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale et des entités parapubliques pour tout le travail accompli pendant cette année 2020.

Je vous remercie. » •

La question suivante a également été posée par la députée lors de la discussion.

« Le 12 mai dernier, journée internationale des infirmières et infirmiers, le personnel de la santé se mobilisait. Les négociations sur la CCT santé 21 se trouvaient au cœur de cette



Nouvelles du Grand Conseil

mobilisation dans notre canton. En effet, les discussions semblent être toujours bloquées pour le renouvellement de la convention collective qui arrive à échéance en cette fin d'année. Nous avons déjà interpellé le Conseil d'État à ce propos.

Nous aimerions savoir ce qu'il en est de l'état des négociations. Comment le Conseil d'État voit-il la suite de la procédure ? Est-il vrai que les employeurs menacent la CCT afin de pouvoir faire des économies ?

Si c'est le cas, nous sommes vraiment inquiète-s, ceci alors que la pandémie a montré l'importance de ce secteur. Un secteur fatigué par la situation. Dans ce sens, où en sommes-nous pour l'attribution d'une prime COVID dans ce domaine comme recommandé depuis plusieurs mois par notre Parlement ? »

Le projet de décret du crédit-cadre est accepté par 97 oui.

Le projet de décret pour la gestion des comptes 2020 est accepté par 97 oui.

Le classement de la motion 08.128 est accepté non combattu.

Le classement de la motion 18.214 est accepté non combattu.

Crédit urgent prime apprentissage ([21.030ce](#))

Un crédit confirmant le soutien à une offre d'apprentissage attractive

La députée Garance La Fata a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutient le décret concernant le crédit supplémentaire pour l'engagement d'apprenti·es en première année de formation.

Les primes allouées l'année passée ont eu un effet positif sur l'encouragement à l'apprentissage puisqu'elles ont permis le soutien de 53 postes supplémentaires par rapport à 2019. Nous saluons cette bonne nouvelle.

Offrir aux jeunes qui sortent de l'école obligatoire des places de formation permettant d'allier pratique et théorie pour se former dans un métier, constitue un pilier fondamental de notre système de formation professionnel. En cela, les entreprises formatrices sont des partenaires essentiels de l'État. En complément au nouveau dispositif du contrat formation, l'État démontre, avec cette prime, qu'il soutient et souhaite maintenir l'offre d'apprentissage aussi large et attractive que possible en encourageant les entreprises à engager des apprenti·es.

Les entreprises formatrices ont un rôle crucial à jouer dans le développement professionnel des jeunes qu'elles engagent. Elles sont des tremplins qui forment des bases solides pour que l'apprenti·e puisse, par la suite, trouver un emploi stable et continuer le développement des



Nouvelles du Grand Conseil

compétences acquises durant son apprentissage. Elles doivent être en mesure d'assurer un suivi pour chaque apprenti·e et l'aide financière apporté par l'État témoigne de la confiance qu'il a dans les entreprises formatrices du canton.

Au vu d'une situation COVID toujours incertaine et des courts délais d'engagement d'apprenti·es, il était justifié que le Conseil d'État débloque de manière urgente le crédit, qu'il nous revient aujourd'hui de ratifier.

Le groupe socialiste invite l'ensemble des député·es à voter en faveur du crédit. » •

Le projet de décret est accepté par 97 oui.

LJP regroupement – Assainissement et aménagement ([21.015ce](#) , [Annexe 1](#), [Annexe 2](#) et [21.015com](#))

Un regroupement aux nombreuses qualités

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les député·es,

Voilà un bel exemple d'optimisation des demandes. Le rapport nous propose à la fois un regroupement, une revalorisation d'espaces intérieurs et un assainissement énergétique avec label « Minergie ».

En effet, pour répondre à la demande de la Ville de Neuchâtel de libérer le collège latin place Numa-Droz, le lycée Jean-Piaget profite de celle-ci pour procéder, sur la commune de Neuchâtel, à un regroupement géographique sur deux lieux : Beaux-Arts 30 et Léopold-Robert 10.

Ce regroupement géographique permettra, comme déjà dit précédemment, une nouvelle organisation pour le lycée, une rationalisation des horaires et une limitation des déplacements renforçant ainsi un sentiment d'appartenance.

Le groupe socialiste salue le réaménagement des locaux, la meilleure exploitation de ceux-ci, et la réelle densification par la création de 1300m² principalement dans les combles et sur-combles.

Le bâtiment des Beaux-arts figurait dans la liste des bâtiments à assainir dans le rapport 19.019 adopté en janvier 2021 avec un degré d'urgence de 2,2 sur 3. Il a donc été décidé de lier ensemble ces trois axes – regroupement, assainissement et aménagement – dans un seul rapport cohérent et engagé.



Nouvelles du Grand Conseil

Les services des bâtiments et de la formation post-obligatoire ont travaillé à un assainissement énergétique de belle qualité, permettant de réduire la consommation et de couvrir plus de la moitié des besoins en énergie par la pose de tuiles solaires ou de panneaux selon le bâtiment.

Le groupe socialiste salue le fait de rénover le bâtiment de la rue des Beaux-Arts dans le respect de son architecture puisqu'il s'agit d'un bâtiment recensé ; les tuiles solaires intégrées respecteront son caractère. Il s'est néanmoins inquiété de la loi sur les marchés publics qui, devant l'importance des lots, ne permet pas toujours aux entreprises neuchâteloises d'y répondre. Le Conseil d'État s'est engagé à informer les organisations professionnelles pour inciter les entreprises cantonales à se regrouper en consortium et ainsi être en meilleure position face à des lots abordables.

Le groupe socialiste s'est étonné du montant dédié au % culturel : 100'000.- sur un crédit de 30 millions ! C'est vraiment trop faible. Le Conseil d'État s'est engagé à organiser un concours d'artistes qui, par exemple, pourrait porter sur la coloration des murs intérieurs, la signalétique ou des totems d'information. Nous y serons attentifs.

C'est un rapport avec une vision globale qui tient compte de la fonctionnalité des bâtiments, de leur aspect architectural, et des derniers progrès en termes d'assainissement et rénovations énergétiques, incluant autonomie énergétique et économies financières.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le décret. Mais compte tenu l'importance du crédit d'engagement il demande un suivi appuyé de la commission de gestion quant à la tenue du calendrier, l'adjudication des marchés et le respect de l'enveloppe financière.

Je vous remercie. » •

L'entrée en matière est acceptée par 90 voix contre 8.

Le projet de décret est accepté par 90 voix contre 8.

Plastiques à usage unique ([21.007ce](#) et [21.007com](#))

Un changement d'habitudes aux dimensions cantonales

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Gaspillage des ressources naturelles, impact sur la faune et la flore en raison de littering, génération de déchets incinérables non recyclables...l'utilisation des plastiques non réutilisables n'a rien de durable.



Nouvelles du Grand Conseil

Malgré ce constat, de nombreuses manifestations de notre canton n'ont pas encore fait le pas pour abolir de telles matières, ceci souvent pour des raisons pratiques voire économiques. D'un point-de-vue environnemental, il est temps que notre canton prenne des mesures. Certaines ont déjà été entreprises, dans la possibilité du cadre légal en vigueur, à l'échelle des communes, mais le groupe socialiste est d'avis que nous devons avoir une réflexion à l'échelle du canton, alors que la Confédération traîne dans ce domaine.

C'est dans ce sens que le groupe socialiste avait soutenu le postulat 20.111. La réponse apportée par le Conseil d'État allait dans le bon sens, mais le groupe socialiste ne pouvait que faire le constat que la réflexion du gouvernement n'était pas suffisamment aboutie.

Les commissaires socialistes, tout comme des commissaires d'autres groupes, ont ainsi relayé certaines questions notamment en lien avec la biodégradabilité et le compostage. Ces questions ont permis de clarifier les possibilités existantes dans le canton à ce propos et selon l'évolution de la technique.

Après clarifications de ces points, les pistes proposées par le Conseil d'État, à savoir une modification de la loi sur l'utilisation du domaine public et de celle sur les subventions, nous semblent pertinentes. Ceci permet de déduire l'utilisation de plastique à usage unique et va dans le sens des objectifs du postulat. Nous réjouissons également de pouvoir débattre du volet concernant les take-away dans le cadre de la nouvelle loi sur les déchets et les sites pollués.

Nous soutiendrons ainsi la proposition du Conseil d'État.

Il est évident que les changements proposés nécessiteront un peu de temps pour que les différent·es organisatrices et organisateurs s'habituent à ces différents changements. Dans ce sens, mais aussi pour permettre une utilisation des stocks existants, nous soutenons également une entrée vigueur au 1er janvier 2023.

Quant à l'amendement Diego Fischer, le groupe socialiste aura besoin d'une suspension de séance après avoir écouté les différentes prises de position afin de se positionner.

Je vous remercie. » •

Le projet de loi amendé est accepté par 55 voix contre 42.

Le classement du postulat 20.111 est accepté non combattu.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) ([21.014ce](#) et [21.014com](#))

Un projet déjà avancé qui demande certaines réponses

La députée Rose Lièvre a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,



Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs interventions parlementaires, le Conseil d'État a lancé en 2018 le projet de Centre cantonal de formation professionnelle avec 1.1 million de francs dans son programme d'impulsion du rapport 18.045.

Le rapport 21.014 nous présente une restructuration fondamentale de l'organisation de la formation professionnelle dans le canton et un projet de décret qui modifie le nom de l'établissement cantonal de formation professionnelle. Cette nouvelle réorganisation des formations professionnelles s'appellera « Centre professionnelle neuchâtelois (CPNE) ». Il sera réparti sur plusieurs sites du canton, proposera environ 150 formations et sera composé de huit pôles de compétences :

- 1) Pôle « Préapprentissage et transition », qui offre des mesures préparatoires et d'accompagnement aux jeunes en recherche d'apprentissage ;
- 2) Pôle « Technologies et Industrie » ;
- 3) Pôle « Commerce et Gestion » ;
- 4) Pôle « Santé et Social » ;
- 5) Pôle « Bâtiment et Construction » ;
- 6) Pôle « Artisanat et Services » ;
- 7) Pôle « Terre et Nature » ;
- 8) Pôle « Arts appliqués »

En passant de trois centres à un centre unique, le Conseil d'État estime que la restructuration devrait apporter cohérence et complémentarité des formations, une harmonisation des bonnes pratiques, une plus grande lisibilité du système de formation neuchâtelois, une meilleure garantie d'emploi pour les enseignant-es, une capacité d'adaptation plus rapide aux nouvelles ordonnances de formation (celles-ci changeant environ tous les 5 ans) et des économies d'échelles en termes de gestion administrative et d'équipements lourds. Cette tendance aux regroupements est par ailleurs constatée dans plusieurs cantons.

Ce centre de formation professionnelle unique est donc une volonté du Conseil d'État afin de mieux harmoniser les processus de gestion et pour permettre à chacun de mieux s'orienter dans sa vie professionnelle. Il devrait permettre de mieux adapter les offres de formations et d'avoir une bonne vision sur le choix des formations.

Le CPNE englobera plus de 7000 élèves et près de 600 postes de travail. Il y aura une mise en commun des services dans une recherche de plus grande efficacité. Il devrait être plus attractif pour les élèves, facilitant ainsi leur insertion dans le monde du travail.

Néanmoins, des craintes, des doutes et des questions demeurent. D'abord, nous remarquons qu'il est difficile aujourd'hui de dire non à cette réorganisation, tant les travaux ont déjà avancé pour la constitution du CPNE. Quelques membres du groupe s'interrogent sur la plus-value réelle de cette organisation ainsi que sur la perte de la proximité décisionnelle. La complexité du fonctionnement ne sera-t-elle pas finalement un frein à l'attractivité



Nouvelles du Grand Conseil

recherchée ? L'échange de bonnes pratiques est à notre sens une question de volonté, notamment des directions et des enseignant·es et non d'organisation des différents pôles.

Le groupe socialiste s'interroge sur la manière dont les synergies et les bonnes pratiques seront implantées, tout en sachant que certaines fonctionnent déjà bien. Toutefois les résistances devront être prises en compte et étudiées pour voir comment y remédier.

Notre groupe demande qu'une attention toute particulière soit mise sur le développement des activités culturelles voire sur les possibilités de créer des groupes de théâtre et de musique.

Le groupe socialiste remarque que les médiathécaires et conseillers ou conseillères aux apprenti·es sont rattaché·es au secrétariat général et non aux pôles. Nous nous questionnons sur les raisons de ce choix et plaidons pour que ces acteurs ne soient pas déconnectés du terrain.

Notre groupe insiste sur l'investissement nécessaire qu'il faudra déployer pour accompagner ce changement qui met à mal bien des historiques. La cheffe du Département peut-elle nous dire ce qui sera mis en place pour accompagner et informer les collaboratrices et collaborateurs ?

Finalement le groupe socialiste regrette que les filières maturité en commerce et service soient concentrées à Neuchâtel uniquement.

Le groupe remercie le Conseil d'État pour les réponses. Dans sa très grande majorité, il soutiendra le décret.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'entrée en matière est acceptée par 96 voix sans opposition.

Le projet de décret est adopté par 68 voix contre 13

RHNe – Prestations d'intérêt général ([21.009ce](#) et [21.009com](#))

Des informations complémentaires bienvenues

La députée Josiane Jemmely a défendu la position socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a fait une étude attentive du rapport 21.009 qui apporte des analyses complémentaires et bien plus détaillées que son prédécesseur, le 17.030, dont nous avons débattu en décembre 2017.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous remercions le Conseil d'État d'avoir remis l'ouvrage sur le métier. Contrairement au poète et écrivain Boileau, il ne lui a pas fallu cent tentatives, mais seulement deux, ce qui prouve qu'il avait la réelle volonté de bien renseigner le Grand Conseil.

Ce rapport permet notamment de répartir les contributions étatiques à RHNE pour 2020 comme suit :

- 89,6% pour les Prestations d'Intérêt Général (PIG) (organisation, exploitation des services d'urgence, formation universitaire et recherche) ;
- 9,7% pour les « Autres contributions » qui n'ont aucun lien avec des prestations au public (recapitalisation de la caisse de pension) ;
- 0,7% pour des prestations non identifiées et non valorisées, solde qui devrait disparaître dans les prochains exercices.

Il est intéressant de noter que même si la majeure partie des contributions de l'État va pour les PIG, le montant versé a diminué de 35% depuis 2012. De ce fait, la dépendance de RHNE envers cette contribution a également diminué, le poids de cette dernière dans son budget passant de 23,5% à 13,5%.

Cette clarté nouvelle sur les données, notamment les PIG, va garantir de l'accalmie dans les analyses et prises de décisions futures. Des démarches similaires sont d'ailleurs en cours avec le Centre neuchâtelois de Psychiatrie et seront prochainement initiées avec NOMAD.

A l'unanimité, le groupe socialiste acceptera le classement du postulat 15.114 de la Commission des finances et invite les autres groupes à faire de même. » •

Le classement du postulat 15.114 est accepté par 88 voix contre 7.

Stratégie en matière de formation continue des adultes ([21.016ce](#) et [21.016com](#))

Un premier pas qui en impliquera nécessairement d'autres

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les député-es,

Ce rapport proposant une stratégie en matière de formation des adultes est un premier pas, une première étape d'une politique que nous attendions depuis longtemps. C'est un progrès, pour le groupe socialiste, qui répond à un besoin mais le Conseil d'État ne devra pas s'arrêter là.

Le rapport nous présente une stratégie sur deux groupes cibles : les personnes appelées à acquérir des compétences de base et les personnes en emploi, sans formation.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous apprécions que cette stratégie, dans un premier temps, cible les personnes peu ou pas qualifiées en emploi, le but étant de renforcer leur employabilité.

Le Conseil d'État a consulté les milieux économiques et a analysé diverses études sur la formation continue qui mettent en évidence l'importance de la formation tout au long de la vie et la réorientation professionnelle. Et pour affiner son plan d'action en six mesures, il nous explique ce qui se fait ailleurs.

La première mesure concerne l'acquisition de compétences de base et leur accessibilité facilitée. Un test de positionnement sera effectué afin de construire avec la personne un projet de formation dans les trois compétences de base que sont le français, les maths et les TIC (technologie de l'information et de la communication). Cette mesure s'inscrit dans un projet fédéral et peut trouver un soutien de 860'000 sur les 2'140'000 demandés sur 4 ans. Il s'inscrira dans une convention-cadre. Cette démarche est d'autant plus importante qu'on apprend qu'un adulte sur deux en Suisse présente des lacunes dans des compétences de base, ce qui occasionne des problèmes de développement personnel, d'employabilité, voire d'insertion... A long terme, cet investissement réduit les dépenses sociales, ce qui permet de réorienter l'action de l'État vers d'autres missions sociales et économiques indispensables à la cohésion sociale.

Il est évident pour le groupe socialiste que l'aide financière doit être conséquente et qu'elle doit permettre à une majorité de personnes d'acquérir les compétences de base qui leur font défaut et les fragilisent. A ces compétences de base, il faudra ajouter les compétences transversales du domaine du savoir-être et des compétences transférables permettant transition professionnelle et adaptabilité.

L'organisation et la mise en place renforcée par la mesure 2 « communication et promotion » devra prendre en compte et trouver des solutions pour combattre les freins observés à se former, comme la présence d'enfants en bas âge, la situation de famille monoparentale, le manque de soutien familial ou professionnel, la peur de l'échec, la situation financière,...si une personne se trouve en difficultés, elle devrait pouvoir faire appel à un conseiller ou une conseillère aux apprenti·es.

Le rapport parle de contrats de prestations avec des associations puisque le CEFNA n'existe plus. A vrai dire, le rapport évoque à ce stade l'association « Lire et Écrire ». Nous serons vigilants et demandons au Conseil d'État de l'être à ce qu'elle offre des conditions de travail et salariales acceptables à ses formatrices·teurs d'adultes certifié·es et reconnu·es par le SEFRI. Nous nous interrogeons tout de même sur la capacité de cette association, experte dans ce domaine mais pas la seule, à absorber les nombreux dossiers puisque ceux-ci sont estimés à 250 par an. Ici se pose alors la question de savoir pourquoi, au sein du CPNe, un pôle « formation continue » n'est pas créé ? Il y a bien un pôle préapprentissage. Pourquoi donc pas de pôle de formation continue ?

La formation continue à des fins professionnelles sera renforcée pour que celle-ci mène à des projets d'acquisition d'un titre de formation initiale AFP ou CFC qui permettra aux adultes une



Nouvelles du Grand Conseil

employabilité facilitée et une plus grande mobilité professionnelle. Les personnes ainsi formées ont moins de risques de désinsertion du marché du travail et l'État qui aide à une requalification professionnelle permet ainsi aux entreprises de pouvoir compter sur une main d'œuvre locale bien formée.

Ainsi la deuxième mesure phare de ce rapport est le financement de la formation continue à des fins professionnelles et qui mène aux titres de formation professionnelle initiale. Gratuité concernant les cours théoriques et de culture générale pour toutes les personnes qui visent un premier titre et financement partiel pour celles qui visent un deuxième titre. Ce financement intègre les besoins en compétences de base et sera soumis à une démarche d'autorisation cantonale. Nous craignons que le département ne soit suffisamment doté pour absorber ces nouvelles tâches.

Le rapport fait état d'un financement partiel de la formation modulaire. Or celle-ci, surtout dans le domaine de l'horlogerie et de la mécanique, est recherchée mais lourde en temps et en argent pour les adultes en emploi. Le groupe socialiste propose un amendement repris par la commission et accepté par le Conseil d'État de considérer la formation modulaire comme les autres formations professionnelles. C'est l'objet de l'amendement à l'article 63a.

De telles mesures nécessitent une communication et une promotion ciblées afin d'en améliorer la visibilité et de palier la méconnaissance de l'offre des employés et des employeurs.

Rapport timide mais indispensable que le groupe socialiste soutiendra. Il soutiendra le projet de décret portant sur un crédit d'engagement de 2'140'000 frs et votera le projet de loi modifiant la loi sur la formation professionnelle dans sa version amendée même s'il aurait préféré une loi spécifique à la formation continue, tout en sachant que la politique sur la formation continue devra se compléter d'une stratégie de formation continue dans le domaine de la digitalisation, de manière à accompagner toutes les femmes et tous les hommes dans ces bouleversements qu'ils vivent chaque jour.

Elle devra aussi s'accompagner d'une réflexion avec les employeurs et les organes du monde du travail pour s'ouvrir à une certaine flexibilité, de manière à rendre possible et encore plus accessible cette formation continue aux hommes et aux femmes qui devront en plus concilier vie professionnelle et vie familiale, que ce soit par du temps accordé pour fréquenter les cours, et/ou une prise en charge des coûts annexes. Il est dommage de constater encore aujourd'hui le peu d'entreprises qui investissent et encouragent l'acquisition de compétences de base ou l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (AFP ou CFC) reconnaissant ainsi les compétences professionnelles acquises de ses collaboratrices et collaborateurs.

Le groupe socialiste sera partagé quant au classement de la motion 18.132. Il classera à une large majorité le postulat 08.202 et acceptera à l'unanimité le postulat socialiste 21.166, déposé par la commission Éducation, qui demande qu'en 2023 une analyse des mesures soit faite et qu'une démarche auprès des autorités fédérales soit entreprise suffisamment tôt pour



Nouvelles du Grand Conseil

pérenniser les sources de financement dans les compétences de base, sinon qu'advient-il de ce programme.

Je vous remercie. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 92 voix contre 8.

Le projet de décret est adopté par 92 voix contre 8.

Le classement de la motion 18.132 est accepté par 87 voix contre 9.

Le classement de la motion 08.202 est accepté par 89 voix sans opposition.

Le postulat 21.166 est accepté par 74 voix contre 20.

LSt – Allaitement ([20.211com](#))

Des conditions-cadres indispensables pour l'allaitement

La députée Corine Bolay Mercier a défendu la position du groupe.

« Le groupe socialiste soutient le projet de congé d'allaitement d'un mois qui suit le congé maternité.

Aujourd'hui, la Loi sur la fonction publique neuchâteloise prévoit que le temps d'allaitement soit considéré comme du temps de travail. Or, pour certaines professions et certaines employées, allaiter durant le travail est difficile. Soit parce que la fonction occupée ne le permet pas, car l'employée ne peut s'absenter par exemple de son lieu de travail pour allaiter, soit en raison de l'éloignement du lieu de travail et du lieu de domicile, ce qui rend les allers-retours trop difficiles, voire impossibles.

L'allaitement constitue un bénéfice important, tant pour la santé de l'enfant que pour le lien qui se développe entre la mère et l'enfant. L'OMS recommande d'allaiter pendant les six premiers mois de l'enfant. Aussi, lorsqu'une mère décide d'allaiter, il est essentiel de disposer de conditions-cadres lui permettant de le faire, ce qui n'est de loin pas le cas aujourd'hui dans notre canton. Les cantons de Vaud et Jura ont introduit ce congé d'allaitement. Pour le groupe socialiste, il est donc judicieux et pertinent de l'introduire également dans la législation cantonale. Pour rappel, toute collaboratrice qui bénéficiera de ce congé d'allaitement devra présenter un certificat attestant qu'elle allaite...

Le groupe socialiste invite donc toutes et tous les député-es à ne pas suivre l'avis de la commission législative et à voter non pour soutenir la modification du projet de loi. » •

Le rapport recueille 50 voix contre 50, le président tranche en faveur de l'acceptation du rapport.



Nouvelles du Grand Conseil

Récoltes rémunérées de signatures (20.183com)

Une lacune du droit qui doit être comblée

Le député Romain Dubois a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons, aujourd'hui, avec ce projet de loi, l'occasion de bannir de notre canton des pratiques dont notre précieuse démocratie ne saurait s'accommoder.

Est-il encore nécessaire de rappeler que pendant plusieurs mois, des milliers, voire dizaines de milliers de signatures ont été récoltées contre le congé paternité auprès de personnes convaincues de signer un document « pour le congé paternité » ? Que de nombreuses personnes combattant l'homophobie ont en fait soutenu un référendum contre la norme pénale anti-homophobie ? Je ne crois pas, tant le traitement médiatique qui en a été fait par la RTS, 24h, la Tribune de Genève, Mise au Point, le Blick ou encore la NZZ en attestent... Des dizaines et dizaines de témoignages ont afflué auprès du PSN, qui avait dénoncé ces agissements.

Et pourtant, le ministère public neuchâtelois n'a pas trouvé de base légale pour incriminer ces comportements et le ministère public genevois n'a pas daigné se pencher sur la question. Quant au Tribunal fédéral, il a évité, par une circonvolution maladroite, de s'attarder sur la question fondamentale de la validité de ces signatures « volées ».

La situation ne pourrait être plus claire : notre droit est aujourd'hui lacunaire. Il permet à des entreprises d'engager des personnes, souvent en dehors de nos frontières, souvent « au noir », et de les payer à la signature en « enjolivant » la vérité. Cette marchandisation de notre démocratie doit cesser parce qu'elle entame sévèrement la confiance des citoyennes et citoyens dans le fonctionnement des droits populaires. Et il y a fort à parier qu'il sera à l'avenir difficile pour les partis et autres groupements de récolter des signatures dans la rue auprès de citoyennes et citoyens qui craignent d'être trompés. Un déclin annoncé des droits populaires qui doit nous inquiéter.

La solution qui nous est présentée permet de répondre efficacement à ces craintes. L'ensemble de la commission partageait d'ailleurs ces préoccupations en entrant en matière. Seul un questionnement juridique a légèrement étioilé cette majorité. Or toute question juridique, si elle ne trouve pas de réponse dans la loi, la jurisprudence, voire la doctrine unanime, reste un pur débat doctrinal qui ne saurait handicaper un législatif cantonal désireux de régler une question essentielle.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient cette proposition de loi avec conviction. Mesdames, Messieurs, notre canton a aujourd'hui l'opportunité d'affirmer que les droits



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

populaires ne sont pas des marchandises et que la démocratie n'est pas un marché juteux. Saisissons cette occasion et sauvégarçons ces droits populaires qui font la particularité, et l'honneur, de notre pays. » •

L'entrée en matière est acceptée par 83 voix contre 15.

Le projet de loi est adopté par 56 voix contre 42.

LSt – Domicile à l'étranger ([21.105com](#))

Un problème pas suffisant pour changer la loi

La députée Corine Bolay-Mercier a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La proposition de changement de loi sur le statut de la fonction publique n'a pas convaincu le groupe socialiste. Il apparaît que la domiciliation ne pose aujourd'hui pas un problème conséquent ou suffisant pour changer la loi à l'heure actuelle, d'autant plus avec la campagne menée par le canton « J'engage local ». Le groupe socialiste suivra donc l'avis de la commission et n'entre pas en matière sur ce projet de loi.» •

Le rapport est accepté par 79 voix contre 13.

Contrôle parlementaire détention pénale ([21.601com](#))

Un rapport inquiétant qui a imposé des mesures de la commission interparlementaire

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et Chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport de la Commission des affaires extérieures (CAF) lié au contrôle interparlementaire de la détention pénale. Il remercie la commission de permettre que ce débat soit porté devant le Grand Conseil neuchâtelois. Cette décision de la



Nouvelles du Grand Conseil

CAF, prise à l'unanimité, traduit l'inquiétude générale face à la mise en œuvre des deux concordats latins, l'un lié à l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et jeunes adultes, l'autre lié à la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin.

Cette commission interparlementaire prend connaissance annuellement d'un rapport qui lui est soumis par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police.

Si certains axes sont mis en place à satisfaction quoique très lentement, comme, entre autres, l'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources, ou l'introduction des bracelets électroniques, d'autres sont de nature à nous inquiéter, comme la mise en place d'un catalogue des prix de pensions standards dont on peut craindre qu'elle limite la qualité des prestations pour permettre des économies, ou la regrettable décision, déjà en vigueur, de faire endosser aux détenus le coût de leurs frais médicaux.

Dans les points soulevés par le rapport d'activité 2019-2020, la question du manque de places pour les mineurs, qui a suscité une forte réaction de la part de la commission interparlementaire de contrôle, interpelle également notre groupe. Ce problème identifié depuis le début de la législature précédente, et même avant, n'a toujours pas trouvé de solution. Les délais de mise en œuvre sont sans cesse repoussés, certains projets, tel le Centre éducatif fermé de Pramont en Valais, n'est plus une priorité pour ce canton et ne sera pas construit dans les trois ans. Pour notre canton, le projet d'un établissement fermé pour jeunes filles à Dombresson est resté lettre morte depuis 2014, en raison d'une décision de l'Office fédéral de la justice qui n'en identifiait pas le besoin. Nul doute qu'aujourd'hui ce besoin est avéré. La seule avancée est apportée par le canton de Fribourg qui sera à même d'ouvrir, dans un délai de trois ans, quatre places pour les jeunes filles dans le foyer Time Up.

Cette situation semble trahir un vrai dysfonctionnement de la politique concordataire, dans la mesure où les cantons disposent de toutes les compétences pour se renvoyer la balle sans une réelle volonté commune d'agir. A titre d'exemple, la solution évoquée – quelque peu visionnaire – d'organiser des placements en Suisse alémanique où il y aurait de la place est considérée comme rédhitoire par les autorités des cantons non latins en raison des barrières linguistiques.

Inquiète, et comme elle est autorisée à le faire, la commission interparlementaire de contrôle a déposé en mai 2019 un postulat à l'attention de la Conférence latine des directeurs de justice et police. Les réponses données en janvier 2020 ne l'ont pas convaincue et elle a décidé le 20 novembre 2020 de déposer une résolution, mesure que nous approuvons pleinement. Nous osons espérer qu'une réponse sera apportée.

Dans ce contexte navrant, le groupe socialiste veillera à ce que la question du placement des personnes mineures ne continue pas de s'enliser durant la législature et aboutisse enfin à une solution garante, aussi bien des droits humains que de la bonne marche de la justice. On pourrait aussi rêver à ce que la conférence latine réfléchisse à renforcer les mesures de prévention pour ne pas arriver à cette situation.



Je vous remercie de votre attention. » •

Pétition Transport scolaire sécuritaire pour nos enfants ([21.607com](#))

Une desserte de qualité en transports publics : un atout évident pour la domiciliation

La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a discuté du rapport 21.607 et soutient majoritairement le rapport de la commission mobilité. La commission a traité la pétition avec tout le sérieux nécessaire. Il a été pointé que la situation actuelle, bien qu'insatisfaisante, n'en est pas moins légale. Et surtout, qu'elle n'est pas dans les compétences du Canton. Toutefois, le groupe socialiste regrette que la réflexion n'ait pas été poussée plus avant.

En effet, la question des transports publics et des transports scolaires liés à un habitat décentralisé est importante et ne concerne pas uniquement la commune de la Chaux-du-Milieu. Suivant les principes de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le développement de l'habitat ne devrait avoir lieu que s'il y a des transports publics performants. Dans la logique politique de domiciliation mise en place par le canton actuellement, une réflexion approfondie devrait être menée sur ce point. Ce d'autant plus que les régions décentralisées sont attractives pour les familles en termes de qualité de vie.

En conclusion, et malgré ce regret qui sera sans doute traité comme il se doit par le Conseil d'État, le groupe socialiste suit majoritairement l'avis de la commission et vote oui pour classer le rapport 21.607. » •

Le rapport est accepté par 95 voix sans opposition.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 6 juillet 2021.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.